

Réalisateur audiovisuel

RÉF | 4313

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Préparer le média : identification des besoins d'une réalisation en fonction des attentes du client, création d'un projet de film ou synopsis, rédaction de scénarios et commentaires, réalisation des découpages techniques et des plans de tournage;
- Effectuer des reportages : installation des équipements audiovisuels et des décors utiles au tournage, mise en place des appareils d'éclairage, réalisation de prises de vues et de sons;
- Réaliser le montage audiovisuel : analyse des rushes et des séquences réalisés, montage et structure des images avec les effets spéciaux, ajout des éléments d'ambiance sonore, synchronisation du son par rapport à l'image;
- Gestion des équipements audiovisuels : préservation des appareils, des équipements et des décors, réalisation de la première maintenance des outils audiovisuels;
- Mettre en valeur les produits audiovisuels;
- Créer sa propre activité professionnelle et en maîtriser les aspects de gestion : gestion des aspects comptables, financiers, fiscaux et commerciaux.

Programme

- **Cours professionnels :**

1ère année :

Communication audiovisuelle; Captation d'image et diffusion; Eclairage; Captation de son; Techniques de reportage.

2ème année :

Création d'entreprise; Droit et législation; Comptabilité et gestion financière; Gestion appliquée; Communication audiovisuelle; Techniques de montage vidéo; Techniques de montage audio; Reportage vidéo.

3ème année :

Création d'entreprise; Droit et législation; Fiscalité;
Gestion commerciale; Gestion appliquée; Techniques de montage vidéo; Techniques de montage audio;
Reportage vidéo; Synopsis et scénario; Production;
Techniques audiovisuelles spécifiques.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• Pratique Professionnelle :

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 années

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début	Septembre
Coût	325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme**Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>